



INSTITUTION  
NOTRE-DAME  
SAINT-FRANÇOIS

1872-2022  
*150 ans!*

2022

# TAXE D'APPRENTISSAGE

ce que vous devez savoir

## MADAME, MONSIEUR,

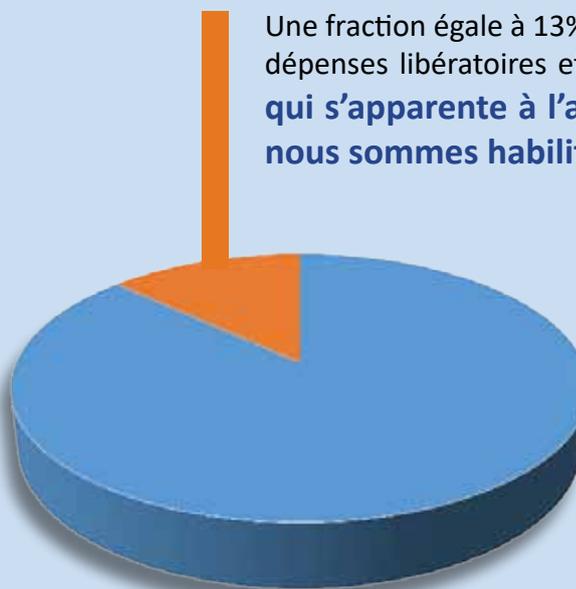
En tant qu'entreprise employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale, vous êtes assujettis à la « **Taxe d'apprentissage** ».

L'Institution Notre-Dame Saint-François est habilitée à percevoir la fraction de 13% de la taxe d'apprentissage (l'équivalent du hors quota) nous permettant d'investir dans des équipements pédagogiques toujours plus performants, en dispensant une formation adaptée à l'évolution des différents métiers auxquels nous préparons nos élèves.

**La Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, du 5 septembre 2018, modifie en profondeur les mécanismes de collecte de taxe d'apprentissage et la taxe d'apprentissage est de ce fait GRANDEMENT SIMPLIFIÉE.**

**Elle ne comprend plus que deux fractions**

Une fraction égale à 13% (le solde), destinée à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur, **qui s'apparente à l'ancien hors quota que nous sommes habilités à percevoir.**



Une fraction égale à 87% de la taxe destinée au financement de l'apprentissage, **qui s'apparente à l'ancien quota d'apprentissage (la fraction régionale est supprimée).**

**En faisant le choix de nous verser directement votre taxe d'apprentissage par chèque ou par virement, vous nous aidez à défendre nos valeurs empruntées de rigueur et de respect, en favorisant par notre label «Erasmus +», l'ouverture au monde par des stages à l'étranger.**

En plus des formations en CAP et Bac professionnel dans les métiers de la vente, du commerce, de l'accueil ainsi que de la gestion administration, nous disposons d'un pôle d'enseignement supérieur de 1800 m<sup>2</sup> afin de nous permettre de former les étudiants de nos BTS en formation initiale (MCO et NDRC) ou en alternance (MCO, NDRC et GPME). Pour continuer vers une constante évolution, une licence Commerce, Vente et Marketing en alternance a vu le jour le jour à la rentrée 2021.

Notre seul objectif est de former des jeunes gens capables d'être des salariés dynamiques et volontaires dans vos entreprises en obtenant leur diplôme avec brio ! Nos enseignants issus en grande partie du monde professionnel nous permettent d'obtenir plus de 90% de réussite aux examens en valorisant les talents de chacun !

**Comptant sur votre soutien, Laëticia NARDIN reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 02 32 33 27 96 ou par mail : l.nardin@ndsf.fr**

**Vous souhaitant une belle et heureuse année 2022, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.**

**Alexandre TOUSSAINT,  
Chef d'établissement  
coordonnateur.**



**Merci de bien vouloir renvoyer le coupon ci-contre à l'attention de Laëticia NARDIN**

**Institution Notre-Dame Saint-François - 8 rue Portevin - 27000 EVREUX**

➔ Je verse à l'Institution Notre-Dame Saint-François l'équivalent du hors quota (13 % de la Taxe d'apprentissage) :

Montant du versement libératoire de 13% \_\_\_\_\_ € x 0,68 % x 13 % = \_\_\_\_\_ €  
(Masse Salariale Brute 2021)

**OU**

Versement d'un montant libre = \_\_\_\_\_ €

➔ Je demande à recevoir un reçu libératoire à l'adresse suivante :

Nom/Prénom: \_\_\_\_\_ Entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

➔ Notre N° UAI : 02710705

➔ J'effectue mon versement :

Par virement : à la Caisse d'Épargne  
IBAN : FR76 1142 5009 0008 0021 8383 926  
BIC : CEPAFRPP142

Par chèque à l'ordre de l'AEP Notre-Dame

